



**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
6 AVRIL 2021**

Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 29/03/2021, sous la présidence de Mme Sylvie COMUZZI, Maire d'Izernore

<b>Etaient présents :</b>	<b>M. Raymond JOYARD - Mme Christianne MAURON - M. Michel MOINE - Mme Françoise DESMIDT - M. Xavier BOSSAN - -Mme Juliette AUGERT - M. Pascal CURTET - M. Luc ALLEGRETTI - Mme Edda GRASSET - M. Christophe PERROUSSET - M. Jean-Marie PONCET - Mme Pascale GOUILLOUX - M. Hervé GARBE - Mme Maguy EMPEREUR - Mme Claire ZARA-MARMETH - Mme Mathilde FAVRE -M. Louison DONIER</b>
<b>Excusés :</b>	<b>Mme Isabelle GREGIS</b>
<b>Pouvoirs :</b>	<b>Mme Isabelle GREGIS à M. Hervé GARBE</b>
<b>Secrétaire de séance :</b>	<b>Mme Claire ZARA-MARMETH</b>

Ouverture de la séance : 20 h 30

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 mars 2021 n'appelle aucune observation, il est approuvé à l'unanimité.

En préambule Madame Sylvie COMUZZI, rappelle que cette séance de conseil municipal est en majeure partie consacrée au Budget 2021, qui cette année encore sera marqué par un contexte de crise sanitaire.

Conformément aux orientations énoncées par la Commission Finances, le budget se veut ambitieux et volontariste mais pas prétentieux.

**DECISIONS SIGNEES du Maire**

DECISION 2021-192-045 : signée le 09/03/2021 avec MANUTAN d'un montant de 892,57 € HT soit 1.071,08 € TTC pour l'achat de mobilier pour la bibliothèque : 5 meubles casier + 1 tour à livres

DECISION 2021-192-046 : signée le 11/03/2021 avec MR BRICOLAGE d'un montant de 198,75 € HT soit 238,50 € TTC pour l'achat de vernis de protection pour la fresque de l'école maternelle

DECISION 2021-192-047 : signée le 10/03/2021 avec SOTRAPP d'un montant de 6.545,00 € HT soit 7.199,50 € TTC pour la prestation de balayage sur l'année 2021.

Les dates d'intervention sont prévues au : 15 et 16/04 - 25/06 - 30/07 - 17/09 - 28 et 29/10/21

DECISION 2021-192-048 : signée le 16/03/2021 avec CROCHET ESPACES VERTS d'un montant de 918,00 € HT soit 1.101,60 € TTC pour l'élagage de 27 catalpas + ratissage + ramassage + évacuation des déchets

DECISION 2021-192-049 : signée le 17/03/2021 avec MARBRERIE GREMAUD d'un montant de 290 ,83 € HT soit 349,00 € TTC pour une inscription sur plaque au jardin du souvenir / cimetière

DECISION 2021-192-050 : signée le 17/03/2021 avec LOGIDOM d'un montant de 340,00 € HT soit 408,00 € TTC pour la réinstallation du logiciel VISOR de supervision et de contrôle des accès sur le nouveau PC de l'accueil

DECISION 2021-192-051 : signée le 18/03/2021 avec PAGANI d'un montant de 140,77 € HT soit 168,92 € TTC pour l'achat de fournitures pour l'extension des vestiaires des services techniques

DECISION 2021-192-052 : signée le 18/03/2021 avec GARRY BRESSE MOTEURS d'un montant de 285.75 € HT soit 342,90 € TTC pour l'achat de matériel d'entretien des espaces verts

DECISION 2021-192-053 : signée le 19/03/2021 avec AME BUREAUTIQUE d'un montant de 41,85 € HT soit 50,22 € TTC pour l'achat d'un tampon complet Marianne + signature

DECISION 2021-192-054 : signée le 22/03/2021 avec AME BUREAUTIQUE d'un montant de 174,23 € HT soit 209,08 € TTC pour l'achat de fournitures de bureau

DECISION 2021-192-055 : signée le 22/03/2021 avec DIFCO d'un montant de 191,16 € HT soit 229,39 € TTC pour l'achat de savon mousse + essuie-mains / Ecole Primaire

DECISION 2021-192-056 : signée le 22/03/2021 avec PETIOT TERRASSEMENT d'un montant de 17.504,94 € HT soit 21.005,93 € TTC pour l'aménagement du parking rue du Temple

DECISION 2021-192-057 : signée le 19/03/2021 avec SIGNAUX GIROD d'un montant de 2.315,60 € HT soit 2.778,72 € TTC pour l'achat de panneaux de rue et de signalisation

DECISION 2021-192-058 : signée le 23/03/2021 avec PROLIANS d'un montant de 141,03 € HT soit 169,24 € TTC pour l'achat d'outillage pour les travaux électriques / Services Techniques

\*\*\*\*\*

**DELIBERATION 2021021 : CREATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un emploi de catégorie C d'adjoint administratif, à temps plein, pour couvrir un accroissement temporaire d'activité.

Cet emploi est approuvé pour une durée maximale d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.